



VILLE  
D'OLONZAC en MINERVOIS  
34210 HÉRAULT

Département de l'HERAULT  
Arrondissement de BEZIERS  
Commune d'OLONZAC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 3 Juillet 2023

*Délibération N° 2023-046*

L'an deux mille vingt-trois, le ~~trois~~ <sup>quatre</sup> juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire sous la présidence de M. Luc LOUIS, Maire.

*Etaient présents : L. LOUIS, , G. NICKLES, B. FALCOU, MJ. FOUQUET, JA. PUJOL, S. SAMPIETRO, C. VORDY, C. BESSIEUX, J. MOLIERE, M. MAYNADIER, R. KERKHOF, B. ORTIZ, A. REMY, N. PECH, A. MOLINA, N. HEREDIA et L. DEPAUW*

*Nombre de conseillers en exercice : 19*

*Présents : 17*

*Absent excusé :*

*Pouvoir : JY DUFAUD a donné pouvoir à B. ORTIZ*

*N. ALBIGES a donné pouvoir à L. LOUIS*

*Secrétaire de séance : MJ. FOUQUET*

**Objet : Convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain au profit de la société HIVORY**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les dispositions concernant la convention pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain au profit de la société Hivory dans le cadre de son activité de déploiement, d'exploitation et de commercialisation d'infrastructures passives de réseaux de télécommunications.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver les conditions du mandat telles que citées ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce mandat et tout document y afférent

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

A Olonzac,

Le 4 Juillet 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

Certifié exécutoire,

Le Maire

Luc LOUIS